



vous accompagner

Guidea : gagnez du temps
pour vos démarches
professionnelles en ligne

■ MSA en ligne



msa.fr



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Guidea, la solution pour vous orienter dans vos démarches en ligne

Pour vous accompagner dans vos démarches sur Internet, la MSA a créé **Guidea** : la solution pour trouver facilement toutes les informations liées à vos différentes formalités.

Avec Guidea, vous accédez sur une même page, et sans avoir à chercher, **aux services en ligne et à tous les contenus utiles et pratiques** pour vos différentes **situations professionnelles**.

► Si vous êtes employeur :

- Embaucher un salarié
- Connaître le taux de vos cotisations, les contributions sur salaires et les exonérations
- Déclarer les salaires de votre personnel...

► Si vous êtes exploitant :

- Déclarer vos revenus professionnels
- Obtenir une attestation professionnelle
- Consulter votre relevé parcellaire d'exploitation...

Où trouver Guidea ?

Sur le site Internet de votre MSA en allant dans la **rubrique « Vous êtes employeur »** ou **« Vous êtes exploitant »**, selon votre situation.



Comment utiliser Guidea ?

Pour chacune de vos situations professionnelles, Guidea vous offre des **fonctionnalités intuitives et faciles d'utilisation** :

The screenshot shows the 'Embaucher un salarié' page on the Guidea website. The page is divided into several sections:

- 1 Vos services en ligne**: A list of online services, including 'Réaliser une Déclaration préalable à l'embauche (DPEAE)' and 'Suivre le Titre emploi simplifié agricole (TSEAS)'. A mouse cursor is hovering over a question mark icon next to the first service.
- 2 Vos démarches**: A section detailing the steps for hiring an employee, including 'Comment réaliser l'embauche d'un salarié ?' and 'La DPEAE est un type contrat CDI ou CDD'.
- 3 Pour aller plus loin**: A section providing additional information, including 'Où aller pour protéger vos salariés au quotidien ?' and 'Le WWOOFing, une pratique sans statut juridique'.
- 4 BON À SAVOIR**: A section highlighting important information, such as 'En tant qu'employeur, vous devez être affilié à un régime retraite et à un régime d'assurance maladie'.

- 1** Dans « **Vos services en ligne** », vous retrouvez la liste des services pour effectuer vos démarches en ligne. En passant votre souris sur « ? », vous accédez à un descriptif du service. Si vous êtes déjà connecté, vous êtes directement dirigé sur le service concerné.
- 2** « **Vos démarches** », vous précise les principaux points clés à ne pas oublier quand vous effectuez cette formalité.
- 3** En cliquant sur les liens « **Pour aller plus loin** », vous accédez à de l'information complémentaire détaillée.
- 4** Le bloc « **Bon à savoir** » attire votre attention sur un point de vigilance.

Avec le lien situé en bas des pages, vous accédez directement à Mon espace privé.

Vous trouvez également dans Guidea des informations sur la sécurisation de vos données ainsi que des conseils pour vous protéger du phishing et des virus informatiques.



Une offre en ligne qui s'adapte à vos besoins

Parce que l'efficacité est dans votre nature, votre temps est précieux. Afin de répondre aux besoins de la vie de votre entreprise, la MSA développe une **offre de services en ligne** pour faciliter vos démarches. Ainsi, vous vous consacrez à l'essentiel : la gestion de votre entreprise !

Dans **Mon espace privé**, vous retrouvez une gamme complète de services en ligne pour :

- Demander un changement de situation professionnelle
- Effectuer une Déclaration préalable à l'embauche
- Modifier les données des contrats de travail de vos salariés
- Déclarer des salaires pour les paiements des indemnités journalières
- Consulter et régler vos factures d'assurances sociales
- Gérer vos comptes de télépaiement...
- Consulter votre compte adhérent exploitant

Comment créer Mon espace privé ?

Pour bénéficier de l'offre MSA en ligne, vous devez être inscrit à **Mon espace privé**.

Quelques clics suffisent :

- Rendez-vous sur la **page d'accueil** du site Internet de votre MSA.
- Cliquez sur le lien « **S'inscrire** » du bloc de connexion.
- Complétez le **formulaire d'inscription**.
- Vous recevez alors votre **mot de passe provisoire** par e-mail ou SMS.
- Vous personnalisez ce **mot de passe** à la première connexion.
- Vous accédez immédiatement à **Mon espace privé** et à tous les services à votre disposition.



Disponibilité, personnalisation, accessibilité et immédiateté du service : en réponse aux attentes et aux besoins de ses adhérents, la MSA développe son offre en ligne.

En multipliant les accès à son guichet unique, la MSA reste au plus près de ceux qu'elle protège.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site Internet de votre MSA



L'essentiel & plus encore